

Niveau bas (R+2)

NOTA :

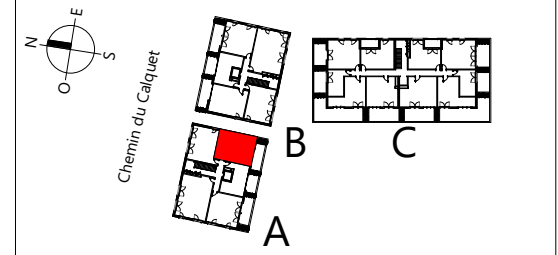
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
 Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25du CCH.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
 La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
 Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis ceux décrits dans la notice descriptive).



PRÉLUDE
Toulouse - Lardenne



Construire l'avenir ensemble®



Bâtiment A

Appartement 4 pièces duplex - 2ème étage

A2-2

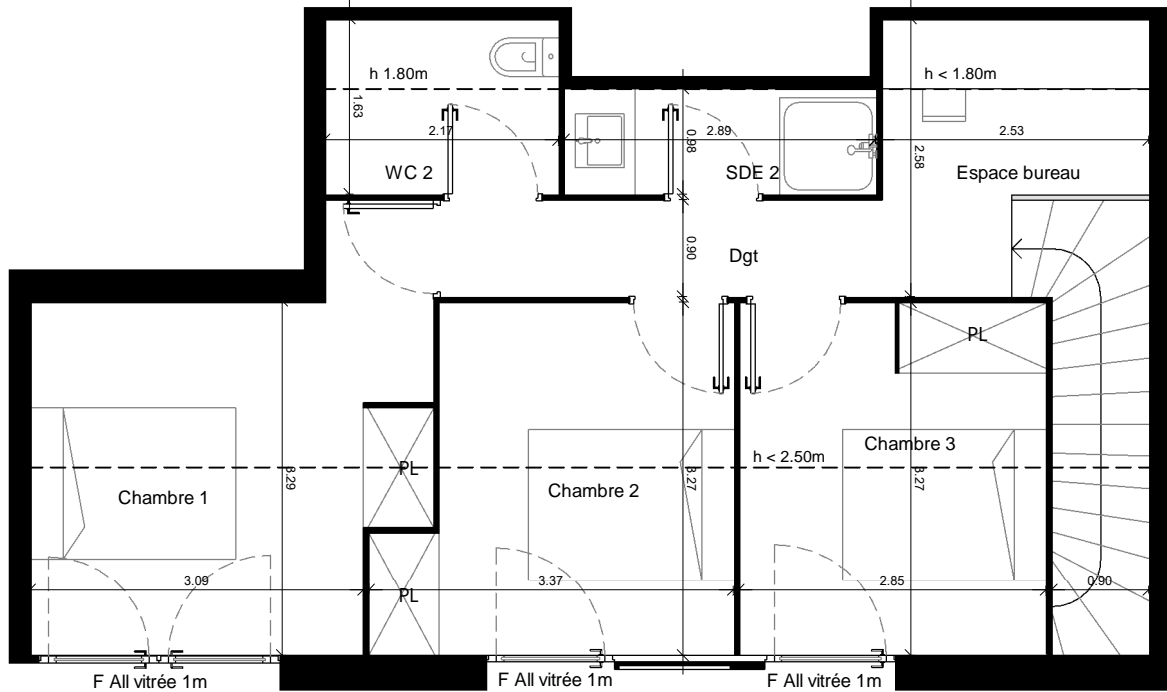
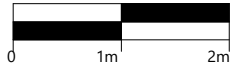
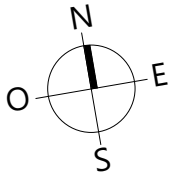
Niveau bas (R+2)	
Entrée	3.96 m ²
Pièce de vie	35.53 m ²
SDE 1	3.88 m ²
WC 1	1.17 m ²
Niveau haut (R+3)	
Chambre 1	12.56 m ²
Chambre 2	9.80 m ²
Chambre 3	9.38 m ²
Espace bureau	2.56 m ²
SDE 2	2.83 m ²
WC 2	2.13 m ²
Dgt	4.77 m ²
SURFACE HABITABLE	88.57 m²
Terrasse	12.54 m ²

La surface des pièces comprend la surface des placards

Légende	
F - Fenêtre	
PF - Porte fenêtre	
LV - Emplacement lave-vaisselle	- Soffite et faux-plafonds
LL - Emplacement lave-linge	
R - Emplacement réfrigérateur	
C - Emplacement cuisson	
PL - Placard	
CH - Chaudière gaz	
TE - Tableau électrique	
GDC - Garde-corps	
S - Séparatif	
	- Retombée de poutre

PROVISOIRE

29/01/2021



Niveau haut (R+3)

NOTA :

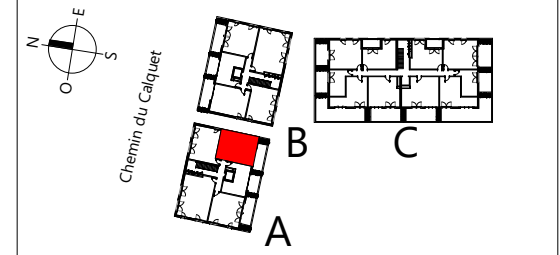
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
 Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25du CCH.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
 La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
 Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis ceux décrits dans la notice descriptive).



PRÉLUDE
Toulouse - Lardenne



Construire l'avenir ensemble®



Bâtiment A

Appartement 4 pièces duplex - 2ème étage

A2-2

Niveau bas (R+2)	
Entrée	3.96 m ²
Pièce de vie	35.53 m ²
SDE 1	3.88 m ²
WC 1	1.17 m ²
Niveau haut (R+3)	
Chambre 1	12.56 m ²
Chambre 2	9.80 m ²
Chambre 3	9.38 m ²
Espace bureau	2.56 m ²
SDE 2	2.83 m ²
WC 2	2.13 m ²
Dgt	4.77 m ²
SURFACE HABITABLE	88.57 m²

La surface des pièces comprend la surface des placards

Légende	
F - Fenêtre	
PF - Porte fenêtre	
LV - Emplacement lave-vaisselle	
LL - Emplacement lave-linge	
R - Emplacement réfrigérateur	
C - Emplacement cuisson	
PL - Placard	
CH - Chaudière gaz	
TE - Tableau électrique	
GDC - Garde-corps	
S - Séparatif	
	- Soffite et faux-plafonds
	- Retombée de poutre

PROVISOIRE

29/01/2021